

PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Par la soussignée, France Lavertu, directrice générale, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que le conseil, à sa séance ordinaire du 2 mai 2016,

A adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NO 2016-304 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°2009-281 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1.

À compter du 1er août 2016 est imposé sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

Que ce règlement entre en vigueur.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Claude, 5 mai 2016.

Signé : _____
Directrice générale, sec-très. g.m.a

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, France Lavertu, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Saint-Claude certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir : Bureau, Caisse populaire des Sources, st-Claude.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5 mai 2016.

Directrice générale et sec-très.